



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Amiens Boulogne

Question écrite n° 38792

## Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessité de la prise en compte des travaux d'électrification de la ligne de chemin de fer Amiens Boulogne dite du « littoral ». Cette voie est un élément structurant du nord de la France en raison de l'ouverture qu'elle offre en direction de l'Angleterre, de sa position stratégique dans le cadre d'un contournement des métropoles lilloise et parisienne, notamment en matière de flux est-ouest, via son prolongement naturel Amiens-Laon-Reims. Il lui demande si ces travaux ont été pris en compte dans le contrat de plan Etat-région Picardie et celui du Nord Pas-de-Calais pour 2000-2006.

## Texte de la réponse

Avant d'évoquer le caractère structurant de la liaison Amiens-Boulogne, il convient tout d'abord de préciser qu'actuellement, le trafic ferroviaire de fret en provenance de Calais ou de Dunkerque, et à destination du sud de la France emprunte essentiellement l'artère nord-est entre la région Nord - Pas-de-Calais et la Lorraine, puis le sillon mosellan avant de rejoindre la section Toul - Dijon. Dans le cadre des prochains contrats de plan Etat-région, un programme d'investissements significatif sera donc mis en oeuvre pour améliorer la capacité de cet itinéraire majeur et faciliter l'écoulement du trafic de fret. L'itinéraire Calais - Boulogne - Amiens - Reims - Dijon constitue, quant à lui, un axe alternatif qu'il est d'ores et déjà prévu de moderniser dans le cadre des prochains contrats de plan. Sur la section Boulogne - Amiens proprement dite, des travaux de signalisation sont notamment envisagés entre Amiens et Abbeville. L'électrification progressive de cet axe pourrait être envisagée à plus long terme dans l'hypothèse où le trafic le justifierait. Dans cette perspective, des études de capacité et de trafics, actuellement en cours sur l'artère nord-est, devraient permettre de préciser la part du trafic pouvant être détourné sur cet itinéraire alternatif.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38792

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 1999, page 7087

**Réponse publiée le :** 13 mars 2000, page 1664